

MAIRIE de PERET  
34800

## Délibération 2025/38

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET

Séance du 5 septembre 2025

Date de la convocation : 01/09/2025  
 Nombre de membres en exercice : 15  
 Nombre de votants : 10

Date d'affichage : 01/09/2025  
 Nombre de présents : 9  
 Dont procuration : 1

L'an deux mil vingt-cinq et le cinq septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Isabelle SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Christine NOHARET, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Patrick LOUX (procuration donnée à C VIDAL),

Absents excusés : Estelle BONNIOL Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Sébastien SILHOL,

A été nommé secrétaire : Bruno CASTES

#### Objet : PORTANT RECRUTEMENT DE VACATAIRES

Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération 2013-45 du 10 octobre 2013 portant création de postes d'intervenants extérieurs,

Considérant que le recrutement d'un vacataire est nécessaire aux besoins du service pour effectuer une mission spécifique et ponctuelle à caractère discontinu, rémunérée à la vacation et après service fait ;

Considérant que le fonctionnement d'une école de musique municipale implique le recrutement d'intervenants musique de septembre à juin,

Considérant que ce recrutement est conditionné à l'absence ou la présence d'élèves inscrits à l'école de musique municipale ;

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

#### DECIDE :

- D'AUTORISER** Madame la Maire à recruter au maximum 8 vacataires intervenants musique.
- DE FIXER** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 29 €.
- D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget.

POUR : 10    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire, Bruno CASTES

Le Maire, Isabelle SILHOL



Dépôt Sous-Préfecture de LODEVE

Date de réception de l'AR: 11/09/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
 Et publication ou notification